



Divorce avec mon mari qui est en situation irrégulière

Par **aicha29**, le **12/09/2010** à **21:59**

Bonjour,

J'ai rencontré mon avocate pour la 1ère fois fin Août 2010, j'ai l'aide juridictionnelle totale, et je souhaite divorcer.

Mon mari est marocain avec carte de séjour vpf expirée depuis fin juillet 2010, nous n'avons pas de domicile conjugal et pas d'enfant.

Il accepte le divorce à l'amiable, je souhaite savoir comment il peut payer l'avocate (car on va prendre la même), il n'a pas de revenu.

Peut-il être expulsé dans le cas d'un contrôle de police? sachant qu'on débute une procédure de divorce?

Que peut-il se passer s'il se fait expulser? le divorce peut-il avoir lieu sans sa présence sachant qu'il est ok sur tout.

Merci.